




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 31 janvier. — S. M. a exprimé dans les termes les plus flatteurs sa satisfaction de l'élection de l'honorable M. Maners Sutton, comme président de la chambre des communes.

— La chambre des pairs s'est réunie hier pour recevoir les membres de la chambre des communes afin de leur notifier le décret royal d'ouverture du parlement. Après que cette formalité eût été remplie, la chambre des pairs s'est ajournée à jeudi prochain.

— La chambre des communes a procédé hier à l'élection de son président. Après une longue discussion M. C. Maners Sutton candidat du ministère a été élu. Il avait obtenu 241 voix, M. Littleton en avait obtenu 31.

Une discussion s'est ensuite engagée relativement au cumul de la pension votée précédemment à M. Sutton, avec ses appointemens comme président actuel. L'attorney-général a dit que cette pension ne lui serait pas payée, et il a donné à entendre qu'il n'en avait encore rien touché jusqu'ici.

Le nouveau président a ensuite été conduit au fauteuil par lord Morpeth et sir Francis Burdett.

— Un dîner a été donné, il y a peu de jours, par les électeurs du comté de Hants, à lord Palmerston. Le président du banquet ayant porté un toast au vénérable lord Grey et autres ministres de S. M., lord Palmerston s'est levé et a répondu en ces termes :

« Messieurs, il n'y a pas de récompense plus chère aux hommes publics que l'estime et l'approbation de leurs concitoyens.

« Le maintien de la paix au-dehors a toujours été l'objet avoué de la politique de lord Grey, et l'on voit s'il y a réussi. Mais on nous fait un singulier reproche : on dit que nous sommes trop amis de la France, et c'est de cette amitié qu'est venu le maintien de la paix. Eh bien ! cette union cordiale des deux pays durera aussi longtemps qu'elle sera compatible avec leurs principes communs de politique. En 1831, on sait que l'armée hollandaise consentit à un armistice à l'aide duquel elle envahit la Belgique. L'armée française entra sur le territoire belge, et se retira après avoir atteint le but de son expédition. A cette époque, on prétendit que ce serait un coup de maître de faire jamais évacuer la Belgique par les Français. Il n'y eut pas de coup de maître dans toute cette affaire, il y eut simplement de la part de la France, accomplissement loyal de ses promesses. La même chose vient d'avoir lieu après la prise de la citadelle d'Anvers ; le jour même où la forteresse était rendue, l'armée commençait son mouvement de retraite. Messieurs, aussi longtemps que la France agira d'après ces nobles principes, elle sera pour l'Angleterre une sûre et honorable alliée, et nous ne pouvons, pour notre part, que désirer la continuation de l'amitié sincère qui unit les deux pays. »

FRANCE.

Paris, le 1^{er} février. — La soirée donnée avant-hier aux Tuileries a surpassé en éclat celles de l'hiver précédent.

Bien avant huit heures une foule de femmes élégantes s'étaient empressées de prendre place dans les salons ; les ambassadeurs, les étrangers de la plus haute distinction, les premiers personnages de l'état affluaient dans presque toutes les salles, et dominaient, comme d'habitude, l'uniforme de la garde nationale. Au milieu de la foule on distinguait l'amiral Codrington entouré de sa famille ; le maréchal Gérard, M. Dupin, aîné.

Le roi, la reine et toute leur famille présidait

à la fête ; la princesse Clémentine et les jeunes princesses se mêlaient constamment dans les danses.

A une heure, le souper a été servi dans la salle de spectacle : huit cents femmes y étaient à la fois et assises à table. Cette salle offrait le plus ravissant coup-d'œil.

— On a remarqué que lord Granville et M. le comte d'Appony ont été l'objet des attentions de la famille royale.

— Il se passe à Paris quelque chose d'assez remarquable. Les journaux libéraux ne se gênent guère, comme on le pense bien, en parlant de la duchesse de Berry. Le *Corsaire* ayant fait contre elle plusieurs articles, des légitimistes les ont trouvés injurieux et se sont transportés dans ses bureaux, pour provoquer les rédacteurs. Ceux-ci dit-on, ont méprisé la provocation et n'ont pas accepté le défi ; mais le *National* a déclaré le lendemain aux chevaliers de la légitimité qu'ils n'avaient qu'à se présenter chez lui, leur assurant qu'ils y trouveraient une longue liste de noms prêts à répondre. La *Tribune* invoqué aussi le souvenir des légitimistes et demandé qu'ils voulussent bien partager leurs faveurs nous ne savons encore ce que tout cela deviendra, notre correspondance particulière annonce seulement qu'il était question d'une rencontre entre M. Carel rédacteur en chef du *National*, et un M. Roax Laborie, légitimiste.

— La chambre des députés, dans la suite de la séance du 31, s'est occupée de la loi sur l'expropriation forcée dont elle a adopté des dispositions qui portent que l'expropriation pour cause d'utilité publique aura lieu par autorité de justice, que les tribunaux ne pourront la prononcer qu'autant que l'utilité en aura été constatée ou déclarée.

— La santé de M. le maréchal Soult est maintenant rétablie.

— On parle de nouveau, en haut lieu, du projet d'alliance de M. le duc d'Orléans avec une princesse autrichienne, comme devant être le préliminaire de celle qu'on espérait nouer entre la France et l'Autriche. (*Journal du Commerce.*)

— Le libraire Perrotin vient de mettre en vente un volume de *Chansons nouvelles de Béranger*, mais ces chansons seront les dernières, Béranger nous l'apprend dans la préface et le confirme dans le morceau d'adieu qui termine le recueil.

— On écrit de Toulon, 27 janvier :

« Une dépêche télégraphique du ministre de la marine vient de prescrire l'armement immédiat des bâtimens suivans :

« Le vaisseau le *Superbe* ; la frégate la *Didon* ; la corvette la *Victorieuse* ; la corvette la *Circé*. »

— On écrit de Brest :

« L'ordre est arrivé d'accélérer l'armement sur le pied de guerre, du vaisseau le *Duquesne*, et d'armer en commission la frégate l'*Hermionne*. Le *Duquesne* embarque aujourd'hui trois compagnies des équipages ; demain il en recevra une quatrième.

« Le vaisseau le *Suffren* reçoit dans le port des dispositions qui lui permettent de prendre la mer au premier ordre.

« La frégate la *Résolue* est en partance pour les Dunes, la corvette l'*Héroïne*, la *Naïde*, la *Bayonnaise* et le brick le *Saumon*, sont en rade, n'attendant pour mettre à la voile que les ordres du départ.

« On presse la levée de marins dans tous les quartiers ; tous les jours il en arrive de nouveaux qui sont immédiatement incorporés dans les compagnies de la division.

« On dit même que l'escadre française qui est

aux Dunes viendra au moins en partie mouiller sur notre rade. »

— On a reçu par Marseille des lettres de Smyrne du 5 janvier. On avait reçu des avis de Constantinople, annonçant la conclusion d'un traité avec la Russie, en vertu duquel elle fournirait à la Porte le secours d'une flotte et de 60,000 hommes.

On publie encore quelques détails sur la bataille du 21, qui ne sont qu'une confirmation de ceux que l'on connaît déjà. Ils annoncent en outre que le pacha de Koniah et Bosnak Ali-Pacha ont été faits prisonniers. Deux autres pachas ont péri dans la retraite. L'un d'eux est Achmed à qui le grand-visir avait remis les sceaux de l'empire.

— M. le maréchal de camp Bogaud vient d'être nommé commandant supérieur de la citadelle de Blaye, en remplacement de M. le colonel Chousserie, appelé au commandement d'une légion de gendarmerie. L'honorable général est parti hier pour se rendre à son poste. (*Nouvel.*)

— Les sieurs Louis Bergeron et Benoit, compromis dans l'affaire du coup de pistolet ont adressé à plusieurs journaux une lettre dans laquelle ils protestent contre les faits relatés dans l'acte d'accusation sur l'affaire du Pont-Royal.

— La Salle des Nouveautés était en vente ; elle a été adjugée pour 500 mille francs ; elle a, y compris le terrain, coûté le double. On parle de l'abattre en un temps donné et construire là des maisons.

— Vidocq va établir un bureau de renseignemens. Le prospectus qu'il a lancé à cet effet est assez curieux, il dit que l'emploi qu'il a occupé l'a mis à même de connaître les escrocs et leurs ruses, et il offre aux négocians, banquiers, etc., qui l'honoreraient de leur confiance, de leur donner tels renseignemens qu'ils désireront sur les individus désignés, moyennant une redevance annuelle de 20 fr. ou 5 francs par chaque renseignement.

On trouve dans son prospectus la phrase que voici :

« Je ne me suis jamais mêlé de police politique dans les fonctions difficiles que j'ai remplies ; j'ai délivré la capitale de voleurs qui l'*infectaient*, je veux aujourd'hui délivrer le commerce des escrocs qui le dévalaient. »

SUR LA MALADIE DE Mme. LA DUCHESSE DE BERRY.

On a expliqué de bien des manières la maladie de madame la duchesse de Berry : nous ne rapporterons pas les conjectures plus ou moins ridicules qu'on a faites à cet égard ; nous nous bornons à dire, en peu de mots, ce que nous croyons être la vérité.

Depuis qu'elle est à Blaye, Mme. la duchesse de Berry a éprouvé quelques dérangemens dans sa santé, qui sont, ou le résultat de sa position, ou l'effet des fatigues auxquelles elle s'était livrée précédemment. Ces dérangemens consistaient surtout en une légère irritation de poitrine accompagnée d'un peu de toux, mais sans aucun symptôme de maladie réelle. Ce n'est que dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, qu'elle fut prise d'une douleur assez vive à l'estomac, accompagnée de suffocation. Les personnes qui l'entouraient prirent de l'alarme de cet accident. Une dépêche télégraphique en informa le gouvernement, qui chargea immédiatement MM. Orfila et Auvity de se rendre à Blaye. Sur ces entrefaites, on avait appelé M. Gintrac, de Bordeaux. A peine se fût-il rendu auprès de la malade, que les accidens avaient déjà cessé. Ils étaient dûs, en effet, à une simple indigestion, dont MM. Orfila et Auvity ne trouvèrent plus aucune

trace. Le but du voyage de ces médecins paraît avoir été de s'assurer de la nature de l'indisposition de Mme. la duchesse de Berry, et de s'enquérir de la salubrité du lieu où elle est détenue. Relativement au premier point, ils paraissent s'être convaincus que les symptômes de douleur et de suffocation survenus dans la nuit du 16 au 17 avaient été produits par une simple indigestion; de plus, ils se sont assurés par un examen attentif de la poitrine qu'elle n'est le siège d'aucune maladie, et ils ont, de concert avec MM. Barthez et Gintrac, rédigé une consultation propre à dissiper les symptômes d'irritation dont elle est encore le siège. Relativement à la question de salubrité, on assure que les quatre médecins sont tombés d'accord pour conclure que le fort où Mme. la duchesse de Berry est détenue réunit toutes les conditions de salubrité possibles, et ne présente par conséquent aucune condition de localité capable d'altérer sa santé.

(Gazette médicale.)

— Mlle. Stylic de Kersabiec, arrêtée avec Madame la duchesse de Berry, et qui avait été transférée de Blaye à Nantes, vient d'être mise en liberté en vertu d'une ordonnance de la chambre du conseil déclarant qu'il n'y avait pas lieu à accusation.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 3 FÉVRIER.

Extrait du *Moniteur Belge*, (partie officielle.)

Le gouvernement ayant reçu une note de M. le ministre des affaires étrangères de la république Argentine, qui constate l'assimilation du pavillon belge à celui de Buenos-Ayres, dans tous les ports des Provinces-Unies de Rio de la Plata, vient, par suite de l'arrêté royal du 15 mai 1832, d'ordonner l'admission dans les ports belges des navires de cette république sur le pied d'une entière et parfaite réciprocité.

— Nous sommes autorisés à déclarer que la nouvelle donnée par le *Times* et répétée par des journaux belges, relative à une prétendue avance faite au gouvernement belge par un capitaliste anglais, est dénuée de tout fondement.

— Le gouvernement a reçu,

La réponse de S. A. S. Monseigneur le Duc Régnaud de Saxe Altenbourg, à la notification du mariage de S. M. le Roi des Belges avec S. A. R. Madame la Princesse d'Orléans.

La réponse de S. A. S. Monseigneur le Duc de Lucques à la notification de l'avènement au trône de S. M. le Roi des Belges.

La réponse de S. A. R. Monseigneur le Duc de Lucques à la notification du mariage de S. M. le Roi des Belges avec S. A. R. Madame la Princesse d'Orléans.

La lettre par laquelle S. M. le Roi des Deux-Siciles notifie au Roi des Belges son mariage avec S. A. R. Madame la princesse Marie-Christine de Savoie, fille de feu S. M. le roi de Sardaigne Victor Emmanuel et de feu la Reine Marie Thérèse.

La réponse de S. M. le Roi des Deux-Siciles à la notification de S. M. le Roi des Belges avec S. A. R. Madame la princesse d'Orléans.

— M. le baron de Stockmar est arrivé hier à Bruxelles, où il ne restera que peu de jours; d'ici il se rendra à Cobourg pour voir sa famille.

— Une dame Ermans, décédée à Bruxelles, avait fait un testament ainsi conçu :

« J'institue pour mon héritier M. Thomas père ou ses héritiers. »

Plusieurs personnes portant ce nom et ayant des enfans se sont présentées pour recueillir ce legs. Le tribunal de première instance de Bruxelles décida que cet acte de dernière volonté était nul, par cela qu'il pouvait s'appliquer à plusieurs personnes, sans qu'on put déterminer, par le testament même, celui que la testatrice avait voulu gratifier.

La cour vient de juger, contrairement à cette décision, qu'il pouvait être suppléé à l'incertitude résultant du testament par des preuves en dehors de cet acte et elle a admis les divers prétendants à justifier quelle était la personne que la testatrice avait entendu appeler à sa succession.

— Le budget du ministère de la guerre sur le pied de paix demande une somme de 25 millions de francs, avec laquelle on pourrait conserver sous les drapeaux une force de 29,812 officiers, sous-officiers et soldats, dont :

390 officiers et employés de divers états-majors. 19,994 troupes d'infanterie, savoir : 12 régimens de ligne de 900 hommes chacun et 3 régimens de chasseurs de 600.

4502 en troupes de cavalerie, savoir : 1 régiment de cuirassiers de 700 hommes, un régiment de guides, deux de chasseurs et deux de lanciers, de 510 hommes chacun.

3331 en troupes d'artillerie, savoir : 2 régimens de 900 hommes chacun et trois compagnies du train.

416 en troupes du génie, et 1199 en troupes de gendarmerie.

— Par arrêté royal, le capitaine baron de Heusch est remis en activité pour servir en cette qualité dans le 1^{er} régiment de ligne.

— M. le général Malherbe, commandant la 6^e division de l'armée, est retourné à Gand.

— On lit ce qui suit dans l'*Union belge* :

Dans notre numéro du 24 janvier nous avons dit, dans un article sur les dépenses de la guerre en 1831, que M. Defailly, peu de temps avant la campagne d'août, déclara à la chambre, comme ministre de la guerre, qu'il y avait 68,000 hommes sous les armes et demanda des crédits provisoires en conséquence. Nous recevons à ce sujet de M. Defailly une réclamation que nous nous faisons un devoir d'insérer :

A M. le rédacteur de l'*Union*.

31 janvier 1833.

Il n'est pas vrai que j'aie déclaré au congrès peu de temps avant la campagne d'août qu'il y avait 68,000 hommes sous les armes.

Le 3 juin, quatre jours après mon entrée au ministère, j'ai expliqué au congrès la situation de l'armée dans un comité général; j'ai dit ce jour-là que les situations de l'armée présentaient un effectif d'à-peu-près 57,000 hommes, dont une grande partie n'était pas encore habillée. L'on peut voir dans le rapport de M. d'Hane de Steenhuyzen, adressé au congrès le 17 mai, qu'il avait incorporé pendant son ministère 12,500 miliciens. J'ai dit que le contingent de la milice pour 1831, dont j'allais provoquer l'appel sous les armes (arrêté du 10 juin), était de 5,200 hommes. On devait compter sur 62 à 63,000 hommes. J'ai dit que lorsque tous ces hommes seraient armés, habillés, équipés, etc., l'on pourrait former et réunir une armée mobile de 50,000 hommes, mais que pour atteindre ce but il fallait d'autres troupes pour occuper les places fortes et les positions menacées par l'ennemi, c'est pour ce motif que j'ai provoqué de mobiliser le premier ban de la garde civique (arrêté du 7 juin.)

Les situations sont dressées au département de la guerre d'après les situations envoyées par les généraux commandans les divisions de l'armée. Pour qu'elles soient fautive, il faut que tous les sergens majors, les commandans de compagnies, chefs de bataillons, chefs de corps, commandans de place, intendans militaires, généraux de brigade, de divisions, s'entendent tous pour tromper le gouvernement; le soupçonner est une injure.

Un décret du congrès du 15 janvier 1831 a ouvert au ministère de la guerre un crédit de f. 12,000,000. Un 2^e du 10 avril de 6,000,000. Un 3^e du 19 juillet de 4,000,000. De ces f. 22,000,000, il restait disponible, au 31 juillet 1831, f. 6,600,000; par conséquent il n'a été employé par le département de la guerre pour armer, monter, habiller, équiper, etc. l'armée, que f. 15,400,000 depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 juillet 1831, époque où l'effectif de l'armée était de 62,237 hommes, 6,435 chevaux; c'est ce qui sera prouvé quand les documens servant à la liquidation du service de 1831 seront soumis aux chambres.

Il est inexact de prétendre que l'armée a été créée et réorganisée après les événemens d'août. Pendant la tourmente révolutionnaire nos soldats ont donné un exemple frappant du sentiment de leurs devoirs, ils ont résisté aux provocations, aux insinuations de tous genres qui auraient dû les plonger dans une anarchie complète, l'on peut en trouver les preuves dans les rapports adressés au ministère de la guerre par MM. les généraux, ce qui manquait à l'armée, c'était du temps, pour atteindre le degré d'instruction que l'on pouvait exiger d'elle, et cela ne s'obtient pas en quelques semaines.

Cet article n'excédant pas le double du vôtre, j'espère qu'il n'y a aucun motif pour en refuser l'insertion dans votre journal.

Baron de Failly.

— On lit dans le *Courrier belge* :

« Voilà deux dénominations qui ont fait grand bruit dans le monde, qui se sont mille fois répétées dans tous les journaux anglais et qui de là ont fait le tour du globe. Aujourd'hui on peut prévoir qu'elle ne tarderont pas à tomber en désu-

tude. L'adoption du bill de réforme entraîne pour les trois royaumes de telles conséquences, les nouvelles opinions que l'Irlande met en avant et dont M. O'Connell s'est fait l'interprète peuvent jeter des incidens si inattendus dans toutes les questions de la politique intérieure de l'Angleterre, que probablement les deux partis qui vont se trouver en présence se distingueront par des noms tous neufs aussi, ou qu'il sera bien difficile de reconnaître aux anciennes appellations le sens qu'on y avait attaché jusques à présent. On a déjà observé d'ailleurs, que la signification convenue pour ces deux mots, avait toujours été très-flottante, que les whigs parvenus au ministère avaient souvent soutenu les mesures les plus illibérales, comme dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, et qu'au contraire, lord Wellington, par exemple, le type le plus complet de l'absolutisme passé, présent et futur, avait fait adopter la mesure éminemment libérale de l'émancipation catholique. Avant donc que les mots de whig et tory disparaissent tout-à-fait du dictionnaire de la politique courante et qu'ils soient relegués dans le domaine de l'histoire, et il est bon de fixer bien positivement leur origine. D'ordinaire on entend par tory un absolutiste, et par whig un libéral. Mais voici ce que dit à ce sujet la plus ancienne revue anglaise, *The English review*, publiée à Londres en 1697, vénérable aïeule de toutes nos revues modernes. Le passage, cité aussi dans un des derniers n^o de la *Revue de Paris*, se trouve au n^o 7, page 296 du journal anglais.

« Le mot tory est irlandais; il date du règne d'Elisabeth. Le tory était alors un brigand qui pillait les bagages des deux armées, et tuait indistinctement les hommes des deux partis. En 1641, la haine populaire flétrit de ce titre les fanatiques catholiques qui livrèrent au fer des massacreurs leurs parens et leurs amis protestans. On les nomma tories (brigands.) Plus tard le docteur Redloe donna le zèle pour le protestantisme était extrême s'avisa de nommer tory, dans la conversation, tout homme qui défendait les papistes devant lui, ou qui le contredisait dans ses opinions. Le sobriquet se répandit; un parti l'adopta; il est aujourd'hui populaire.

« Quant au mot whig, il est écossais. On entend par là le petit lait, boisson habituelle des méroniens écossais, qui se sont révoltés si souvent pour la défense de leurs lois et de leur religion. Lorsque le duc de Monmouth eut battu leur petite et brave armée auprès de Bothwell Bridge, le roi Charles, au lieu de le complimenter à son retour, lui reprocha d'avoir traité les révoltés avec trop de ménagement. « Vous êtes whig dans l'âme », lui dit-il. Le mot du roi fit fortune, et tous ceux qui réclamaient la liberté de conscience furent nommés whigs.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 2 février. — La séance avait été indiquée pour deux heures; à deux heures et demie douze membres seulement sont dans l'enceinte. M. Raikem, président, introduit M. de Laminé Bex et le présente à plusieurs membres. M. Marcellis est également introduit et va de suite se placer à côté de M. de Theux; M. de Laminé après avoir adressé la parole à M. Fleussu, il se met à côté de lui. M. le ministre directeur de la guerre est seul au banc des ministres.

A trois heures il est procédé à l'appel nominal constatant qu'il n'y a que quarante huit membres présens, non compris MM. de Laminé et Marcellis élus par Liège, n'ayant pas encore prêté serment.

L'assemblée n'étant pas en nombre, le rapport des pétitions qui était à l'ordre du jour, est renvoyé à lundi.

Nous réparons une omission qui nous est échappée dans le compte rendu de la séance d'hier.

La proposition de M. H. de Brouckere, relative à l'abrogation de l'art. 31 de la loi du 4 août 1831 a été prise en considération sans discussion préalable sur la proposition faite par M. Gendebien. La discussion a été remise à huitaine, à la demande de M. de Brouckere.

La discussion sur la prise en considération de la proposition de M. C. Rodenbach, relative au droit

de patente des avocats, a été renvoyée à huitaine, vu l'absence du proposant.

— Une pétition revêtue de près de 1,500 signatures a été distribuée hier aux membres de la chambre dans l'intérêt des voituriers, elle a pour but de demander la diminution du droit de barrière, d'établir la concurrence entre le transport par eau et celui par terre, enfin, l'augmentation de la charge autorisée par les lois en vigueur.

LIEGE, LE 4 FEVRIER.

On lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers* :

La nouvelle de la réouverture de l'Escaut nous est confirmée par notre correspondance de Flessingue.

Voici ce qu'on nous écrit, entre autres, de cette ville, sous la date du 30 janvier :

« L'Escaut est ouvert pour tous les navires étrangers, sauf les anglais et les français. Quant aux bâtiments belges, le passage n'est pas encore autorisé, mais on croit que cela ne tardera pas long-temps. »

— On écrit d'Anvers, 2 février :

« Les travaux de remblaiement dans les divers quartiers de notre ville se poursuivent avec activité et déjà plusieurs rues deviennent praticables. Nous espérons qu'incessamment la ville qui a été bouleversée dans tous les sens reprendra son ancien aspect. »

« Les étrangers continuent à visiter les tranchées et la citadelle. Cette forteresse a excité une curiosité que les difficultés de la voir ont un peu refroidie. On remarque que le magasin de vivres auquel les projectiles français ont mis le feu, brûle encore et jette beaucoup de fumée. Les travaux de siège devant la place ont été maintenus par la gelée dans un état de conservation qui en rend la visite toujours intéressante. »

— M. le colonel de Liem, inspecteur-général de l'artillerie, vient de recevoir de S. M. le roi des Français la croix d'honneur, et de S. M. le roi des Belges, l'ordre de Léopold.

— On lit dans la feuille d'Arlon :

« Nous avons parlé des ridicules poursuites que le gouvernement de Guillaume a intentées à Luxembourg contre plusieurs de nos concitoyens qui ont abandonné cette ville. Le *Journal de Luxembourg* ne les a pas niées, seulement il a dit qu'elles étaient dirigées, non pas contre les opinions politiques, mais du chef d'enlèvement de papiers, etc., appartenant à l'état. Cependant, au nombre des personnes poursuivies, est M. Ruth, procureur du roi à Neufchâteau. Or, avant les événements de septembre, M. Ruth n'a jamais exercé de fonctions publiques, il ne tenait en aucun point au gouvernement de Guillaume, ne lui avait prêté aucun serment, ne recevait rien de lui : pourquoi donc a-t-il été mis à l'index, pourquoi est-il en ce moment l'objet d'une procédure continuelle. »

— Le conseil de guerre en campagne près la 6^e division des Flandres, siégeant en cause du *Messenger de Gand*, s'est déclaré compétent, et a renvoyé les plaidoieries au fond à une audience qui sera ultérieurement fixée.

M. l'auditeur-militaire Barafin, dont nous avons déjà eu l'occasion de louer l'indépendance de caractère et l'inflexibilité de principes, avait conclu à l'incompétence.

Les défenseurs ayant demandé la délivrance provisoire de leurs clients, cette faveur a été accordée au seul sieur Froment.

— Le *Messenger de Gand* publie un extrait du rapport adressé à la régence par le directeur de l'octroi ; duquel il résulte que le produit des taxes municipales en 1832 présente sur celui de 1831 une augmentation de 60,747 florins.

— On mande de Paris :

« Tandis que les organes de deux partis extrêmes affectent d'exagérer le malaise qui a frappé momentanément les classes industrielles, les faits répondent victorieusement à leurs hyperboles et

à leurs accusations. Les capitaux offerts à l'Etat sont si abondants, que le ministre des finances a pu réduire l'intérêt des bons du trésor. D'un autre côté, le cours des effets publics continue à s'élever et se soutient à un taux qu'il n'avait encore atteint que dans les moments les plus prospères. De tels résultats matériels ont plus de portée que les raisonnemens les plus spécieux. »

— La *Chronique d'Oporto* annonce le départ de don Pedro qui se serait embarqué pour se rendre à Paris. Le général Solignac aurait été nommé son lieutenant et gouvernerait provisoirement la ville.

L'artillerie des batteries miguélistes continue à faire feu sur Oporto, dont le plus beau quartier n'offre déjà plus qu'un tableau de ruines.

Une partie de l'escadre anglaise a quitté le Tage : le vaisseau de ligne le *Vincent*, de 120 canons, est sorti avant-hier. On assure que ce départ a été vivement demandé par le nouvel ambassadeur espagnol, qui a rappelé à sir Harvey que la présence des forces britanniques aussi considérables devant Lisbonne, pouvait être considérée comme tendant à favoriser les constitutionnels, ce qui devenait une intervention en faveur de don Pedro, et parlant, qu'un plus long séjour des forces anglaises dans le Tage autoriserait l'intervention directe de l'Espagne en faveur de don Miguel. (*Mém. Bordelais*)

— Le conseil exécutif du canton de Berne vient de décider que la natation et la gymnastique feraient désormais partie de l'éducation militaire.

— On lit dans les journaux anglais du 26 :

« Une dame qui se rendait au théâtre, hier soir, dans sa voiture, pour y admirer l'acteur Kéan dans le rôle de Shylock, a été victime du vol le plus audacieux. Un voleur monté derrière le carrosse, coupa, sur l'arrière, le cuir et le cousin, et se saisit d'un peigne fort élégant que portait cette dame. Elle chercha en vain à arrêter la main qui se retirait avec le butin, et ses cris firent arrêter le cocher ; mais il n'était plus tems, le voleur s'était enfui, et les recherches de la police pour le retrouver ont été inutiles. »

NOUVELLES DE HOLLANDE.

Extrait du *Handelsblad* du 1^{er} février.

(Correspondance particulière de Londres, le 26 janvier.)

On commence à parler dans le public de la réponse du roi de Hollande sur les dispositions de la France et de l'Angleterre ; elle est, d'après les on dit, fort étendue et négative pour ce qui regarde la navigation de l'Escaut ; pour donner une preuve de sa modération, Le cabinet de La Haye déclare la navigation libre pour tous les navires sous pavillons neutres, mais ne peut donner cette liberté aux français, aux anglais ni aux belges.

Nous n'avons plus de conférence ouverte, toutes les affaires se traitent par conversation et en secret. On parle ici d'une vive querelle qui a eu lieu entre l'ambassadeur russe et celui de France par rapport aux affaires hollando-belges ; après s'être échangé des paroles fort dures, ils ont ensuite écrit chacun à leur cour respective. Il paraît cependant que l'ambassadeur russe a obtenu définitivement raison.

— A la bourse d'Amsterdam du 31 janvier, le marché était animé, et à la hausse pour tous les fonds, y compris les russes dans lesquels il y avait quelques achats à terme pour compte d'Allemagne.

POIDS ET MESURES.

Vérification annuelle des étalons de 3^e rang.

Les états députés vu le procès-verbal de la commission instituée pour la vérification des étalons de 3^e rang contre ceux de 2^e rang déposés à l'administration provinciale, dont il résulte que lesdits étalons de 3^e rang dont se servent les vérificateurs pour la vérification des poids et mesures du commerce sont réguliers ;

Vu l'article 8 de l'arrêté royal du 28 septembre 1819 (journal officiel, n^o 49) ;

Portent à la connaissance du public que la vérification des étalons de 3^e rang dont sont dépositaires les vérificateurs des poids et mesures a eu lieu le 12 décembre dernier, et que ces étalons ont été trouvés parfaitement exacts.

Le présent avis sera inséré dans les journaux de la province et au mémorial administratif.

Fait à Liège, en séance, le 30 janvier 1833, où étaient présents : Messieurs, baron Vandenstein, gouverneur, président ; J. G. Deleuw ; Bellefroid ; Boussemart ; baron de Lambert ; Waltéry et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins portent à la connaissance des habitans, en conformité de la circulaire de M. le gouverneur, que la vérification des poids et mesures, commencée le 15 de ce mois pour le quartier de l'Est, continue pour les autres parties de la ville ; savoir :

Pour le quartier du Sud, du 1^{er} au 28 février.
de l'Ouest, du 1^{er} au 20 mars.
du Nord, du 21 mars au 10 avril.

A l'Hôtel-de-Ville, le 30 janvier 1833.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Taxe sur les Chiens — Rôle principal de 1833.

Les bourgmestre et échevins, rappellent aux personnes que la chose concerne, l'ordonnance des états députés du 26 juillet 1826, relative à la perception de la taxe sur les chiens.

En conséquence elles sont tenues de remettre à M. Dayeux, receveur, à son bureau, rue St-Denis, n^o 645, avant le 10 février prochain, la déclaration des chiens qu'elles possèdent et d'y indiquer l'espèce et la destination. — Il en sera donné récépissé.

A défaut de déclaration ou de déclaration incomplète ou inexacte, il sera encouru par tout propriétaire ou simple détenteur, indépendamment du droit fixé par l'art. 2 et des frais une amende égale un quintuple du droit intégral auquel le chien non déclaré eut été assujéti pour l'année entière.

A l'Hôtel-de-ville, le 30 janvier 1833.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Association pour l'encouragement des beaux arts.

Les personnes qui ont bien voulu se charger de recueillir des souscriptions, sont invitées à faire remettre leur liste à leur loisir, en mains du S^r Forir, employé à l'Hôtel-de-Ville.

VILLE DE LIEGE — Ecole Industrielle.

L'installation de l'école sera faite par la régence le 11 février 1833, à 7 heures du soir au local de l'école, rue Ferroutée (halle des drapiers). Les jeunes gens qui désirent être admis aux leçons, devront se présenter à la commission d'examen qui se réunira dans ce local ; ces examens auront lieu les dimanches, 27 janvier 3 et 10 février, des 9 heures du matin jusqu'à midi ; les jeudi 31 janvier, 7 et 14 février, depuis 6 heures du soir jusqu'à 8 1/2 heures.

A ces mêmes époques la commission d'examen et les professeurs, délivreront les cartes aux personnes qui désirent fréquenter les leçons.

Liège, le 23 janvier 1833.

SOUSCRIPTION pour les Inondés des Polders.

MM. les officiers et sous-officiers du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, ont offert une somme de 1250 fr. en faveur des Belges qui ont éprouvé des pertes par les inondations des polders.

COMMUNE DE VINALMONT, CANTON DE HUY.

MM.	Fr. C.	MM.	Fr. C.
P. J. Werpin, bourgmestre.	2	P. Magnée, conseiller.	1 50
P. Mahy, père.	1	T. A. Leurquin, fermier.	1 50
Mahy, fils, curé de Vinalmont a souscrit au bureau du ouvrier de la Meuse.		P. Wilmart, propriétaire.	50
J. Wismael-Seron, négociant.	1 50	D. Marneffe, notaire.	2
F. Seron, brasseur.	1	P. L. Frère, assesseur.	5
		J. Goffin, instituteur.	1
		F. D. G. Demaret, conseiller.	50
		G. Sottiaux, cultivateur.	50

COMMUNE DE HOUTAIN-ST-SIMEON.

MM.	Fr. C.	MM.	Fr. C.
Vryens, desservant.	3 16	P. Seronvaux.	50
J. P. Guinotte.	1	La veuve Wathieu Charlier.	5 80
Les enfans de J. Colson.	1	Anne Franquet.	1
G. Halen.	1	Jean Nivart.	1 50
J. Maloir.	1 6	Jean Bodson.	50
M. Monfort.	2	L. Marchand.	50
P. Fredrick.	2	L. Damars.	2 14
N. Charlier.	1	W. Colson.	50
V ^e N. Charlier.	1	J. Bodson.	50
Henri Colson.	1 6	J. P. Streel.	6
François Colson, jeune.	5	J. Bertrand.	2 50
François Colson, vieux.	60	A. Nottel.	50
Adam Damave.	5	Fille Gilson.	38
Wathieu Pasques.	50	Rasquin Debrus.	21
Wathieu Guinotte.	50		

VILLE DE TONGRES.

MM.	Fr. C.	MM.	Fr. C.
L. J. Hermans, avocat à Tongres (déjà publié, ayant souscrit à Liège. Voir la 3 ^e liste.)	5	H. Simons.	5 80
P. L. Maréchal, négociant.	4	J. G. Voncken.	3
J. A. Schermbach, maître de poste.	5	M. A. Cours.	10
Veuve Hardy.	10	N. Crooy.	5
François, notaire.	3	Van Langenacke, prêtre.	5
De Sartorius, juge.	5	C. de Guaita.	10
C. Vanderheyden.	5	Nastus, vic.	5
A. Jansen, directeur de la poste aux lettres, capitaine de la garde civique.	5	Nastus, curé de Henis.	5
De Rosen.	4 23	Baron de Villers de Pité, ancien chanoine de Liège.	10
L. D. Van Bredael, négociant en vin.	5	L. Schaeuren.	5
Baron de Bieberstein Rogalla Zawadky.	5	M. J. Hardy, lieutenant colonel de la garde civique de Tongres.	5
Mme. de Doyens, née Vandermeer.	5	De Crassier.	5
M. T. de Tiecken.	10	E. Ghysens, juge.	5
M. Vanderlinden, receveur.	3	G. Tournaye.	5
Van Hamont.	4	Corthouls, procureur du roi.	5
J. Bellefroid.	2	Ruys, substitut du procureur du roi.	5
P. Van de Maesen.	4	G. Nypels, juge.	5
De Tiecken de Terhove.	10	P. Nypels.	2
M. de Tiecken de Terhove, étudiant.	5	L. Albert, avoué.	3
		G. Rubens.	5
		J. J. Berden.	3
		De Saren.	10
		H. Monville, avocat.	5
		Silvenyse.	2

VILLE DE HERVE.

MM.	Fr. C.	MM.	Fr. C.
R. F. Donnay, médecin.	10	Nicolas Feguenne, menuisier.	2 11
Renier Fayen, négt.	15	J. Bte. Lehanne, armurier.	2 11
J. F. Hannot, fabricant de draps.	10	C. Nivard, servante.	52
J. F. Goffin, docteur en chirurgie.	8	Thomas Nivard, journ.	52
J. F. Amand, vicaire à Herve.	10	André Dautrepoint, sellier.	2
J. G. Petit Bois, curé de Herve.	20	P. J. Sanblon, tannier.	52
Le baron de Lambertz, membre de la députation des états de la province de Liège.	30	Charles Demeur, cordonnier.	52
Jean Guill. Demeuse, domestique.	2	Toussaint Crespin, serrurier.	52
Mlle. Elisabeth Demeuse, servante.	2	Noël Leverd, négt.	1 5
N. J. Demonceau, not.	10	H. Defosse, porteur de contraintes.	1
Mme. V ^e Pierre Joseph Mathonet, négociante.	10	George Rensonnet, négt.	3 16
Mlle. Mar. Franc. Fayen.	5	V ^e Crespin, négt.	52
Anne Joseph Fayen.	5	V ^e Leoup, négt.	52
Arnold Joseph Fayen.	5	Les Diles. Joseph, couturiers.	1
C. J. Xhaulair, négt.	5	Thomas Dautrepoint, bourrelier.	1
Petit Bois, dir. des post.	20	Gilson, serrurier.	1 5
Mme. v ^e Jacob, rentière.	5	Mme. V ^e Lieutenant, rentière.	5
Jenar, rec. de l'enregist.	5	Elias Legrand, uégt.	1
J. Bte. Viltos, receveur des contributions.	5	J. S. Feguenne, cord.	63
Walthère Hannot, cult.	4	Joseph Meurisse, cultivateur.	2 11
J. F. Potelle, vicaire à Herve.	10	J. Defosse, boulanger.	1 5
Mme. V ^e J. F. Lemaire, rentière.	5 80	Hypolite Donnay, négt.	1 86
Rennotte Constant, négt.	10	Navalle, propriétaire.	1
Mlles. Henard, rentier.	5	Pascal Donnay, cord.	1
Mme. V ^e Vandersavel.	1	Jn. Georges Ticquet, négociant.	2 11
V ^e Rahier, négociante.	30	Jn. Jh. Parys, négt.	2
Mlles. Collier.	2	Arnold Lacrosse, prop.	52
A. Serurier, négociant.	4	Renier J. H. Donnay, fils.	2
A. Collard, négociant.	4	Antoine Delheusy, sacristain.	52
H. Grosjean, horloger.	3 16	Monsieur aîné, avocat.	5
J. Phil. Leruth, négt.	1	Sébastien Beaujean, cordonnier.	2 11
S. Mèche, cordonnier.	30	Deberve, horloger.	52
G. Garot, pharmacien.	5	Reul, cordonnier.	2
Mme. V ^e Lamaye.	5 80	Ferdinand Poumay, négociant.	3
Jean Ernotte, cordonnier, marchand.	5	W. Dautrepoint, négt.	1
Mme. V ^e Lejeune, rent.	20	Un anonyme.	1 5
Mlle. Marg. Gœz, cult.	1 5	Antoine Lespire, boucher.	2 75
N. J. Parys, boulanger.	2	Cocq, capitaine de garde civique.	5
P. F. Wertz, menuisier.	1	Monsieur, conseiller de régence.	5 80
J. N. Dewandre, négt.	2 11	Remay, rentier.	5
P. Gauthy, négociant.	52	Arnold Gillet, chapelier.	3
O. J. de Battice, cord.	1 5	Martin Neujean.	1
Enfants Mathonet, boul.	3	V ^e Jacoby, négt.	4
L. Cupers, taill. d'habits.	1 5	Davignon, négt.	5
Mme. V ^e Rodberg, négt.	5	V ^e J. G. Ernst, négt.	25
F. J. Rodberg, pharm.	5 80	Joseph Ernst.	10
C. J. Moysse, propriét.	5 80	J. F. George, greffier de la justice de paix.	5
Lieutenant, fils, cult.	2 11	L. Hoest, propriétaire, de Battice.	10
Daniel Delcour, auberg.	1 5	Maigret, ébeniste.	52
Jean Bertrams, fabricant en vis.	5	Tailard, cordonnier.	1
N. J. Leloup, bourrelier.	52	Demeur, ferblantier.	50
Henri Joseph Gerardy, négociant.	3		
J. J. Eugène Monsieur, docteur en chirurgie.	10		
J. D. Hackin, négt.	10		

MM.	Fr. C.	MM.	Fr. C.
Lange Jacoby, négt.	2 11	L. Rodberg, boulanger.	3
Ransonnet, receveur de la commune de Herve.	2 11	Henri Braham, cordon.	52
U. Gouders, taill. d'habit.	1	H. Albert, journalier.	52
Mlle. Henriette Deboeur, rentière.	2	Jacques Donnay, menuisier.	1
Masset, cordonnier.	21	L. Jacob, conseiller de régence.	5
Ransonnet, taill. d'habit.	52	Gilles Coutelier, cordonnier.	1 5
Enfants Arnold Englebert négociante.	2	Thomas Elias, boulanger.	2
Remi Rensonnet, père, négociant.	1 5	Lardinois, épicié.	5
Mme. veuve Julsonnet, propriétaire.	52	Closset, charron.	1 5
Antoine Sironval, cordonnier.	52	Closset, fils, charron.	2 11
Sweitzer, tanneur.	5	Michaux, instituteur primaire.	2 11
J. B. Goffin, cordonnier.	52	Leloup, bourrelier.	52
Pierre Joseph Wauthy, cordonnier.	2 11	Mathias Beaujean, fil.	50
Jacques Labaye, avoué.	5	Michel Crahay, cabaret.	50
Jean Lovinfosse, négt.	1	Ledent, cultivateur.	2 11
N. Chefnoux, tonnelier.	1	Regnier-Collard, marchand ferrant.	2
Jean Jacob, cordonnier.	1 5	Voisin, échevin.	1
Les enfants Lespire, bouchers.	3 16	Demonceau, Grégoire, négociant.	5
André Fraipont, négt.	2	François Donnay, tourneur en bois.	1 5
Darchambeau, musicien.	1	Lambert Donnay, brosier.	1
Collier, cordonnier.	2	M. Simon, vitrier.	50
P. J. Labeye, cordonnier.	1 5	Simon Neujean, journal.	50
Delvoie, taill. d'habits.	1	Jos. Merry, commis.	1
Louis Jo-elf, négociant.	1	Moreau, A., échevin.	5
Jamme Hackin, négt.	4	Jacq. Wauthy, commis.	2
Piérs, négociant.	1	Nicolas, juge de paix.	5
J. Toussaint Dewez, marchand-tanneur.	10	Nicolas, avocat.	5
Haxhe Chefnoux, négt.	2 11	Demaireux, cabaretier.	25
Olivier Monseur, négt.	6 34	Haxhe-Kaye, charretier.	5
J. H. Gilson, organiste.	2	J. Vilière, cabaretier.	1
Martin Godart, cordon.	25	Fr. Delvoie, négociant.	1 05
Arnold Joseph, boulanger.	3	H. Braind Bois, vanier.	25
Isaac Bonheur, marchand de cirage.	52	M. J. Depont, marchand de bois.	3 17
Lejeune, cordonnier.	21	Noël Narvay, charretier.	1
Jianocca, vitrier.	41	Pierre Moreau, charcut.	25
Eugène Moreau, raffineur de sel.	1 58	Jacques Mathonet, tonnelier.	1 5
Mlle. Jeannette Hackin, oubergiste.	3	Jean Herman Renkin, conseiller de régence.	5
L. Grégoire, tailleur d'habits.	1	Un anonyme.	1
H. J. Larbalette, music.	1	Franç. Englebert, cord.	1 5
Hub. Crespin serrurier.	1 5	Maximilien Parys, négt.	25
Pierre Lacroix, cordonnier.	2	Un anonyme.	52
Servais Frambach, dit Canari, cordonnier.	52	Mme. veuve Mathonet, négociante.	2 11
Léonard Pépinster, boucher.	1 5	Rensonnet, Remi, épicié.	52
Les Mlles. Vandersavel, rentière.	4	C. Marbaise, charcutier.	1 5
J. Legrand, officier de garde civique.	5	T. Parisis, mécanicien.	2
P. Legrand, officier de garde civique.	2	H. L. Hackenne, cultivateur.	25
Deby, cordonnier.	52	J. S. Reul, cabaretier.	52
Lamaille, rentier.	5	Les enfants Marbaise, bouchers.	1 50
Mme. veuve Jacques Goffin, rentière.	2	Leclercq, frères, boulangers.	3
Veuve Legrand, épicière.	3 16	L. Depont, menuisier.	52
M. Henard, négociant.	52	F. Dreze, fleur.	50
Mme. Veuve Marbaise, bouchère.	52	Corneil - Lejeune, colporteur.	50
M. J. Kairisse, journalier.	52	Arnold Servais, journal.	50
Thiria, serrurier.	72	B. Donnay, ferblantier.	1
Un anonyme.	1 5	T. G. Borboux, institut.	1
Thomas Braham, cordon.	1 5	N. E. Bruwier, cultivat.	2
		J. N. Bruwier, fils.	1
		Urbain Delbushaie, barbier.	52
		F. Labeye, pharmacien.	5

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 2 février.

Naisances : 1 garçon, 1 fille.
 Décès : 3 garçons, 4 hommes, 1 femme, savoir : Jean Étienne Collignon, âgé de 75 ans, maçon, rue du Crucifix, célibataire. — Nicolas François Joseph Lachenal, âgé de 66 ans, rentier, rue Bergerac, époux de Jeanne poisse. — Guillaume Walleff, âgé de 61 ans, fondeur en fer, faubourg Ste. Marguerite, célibataire. — Henri Corbusier, âgé de 40 ans, armurier, rue Neuve, célibataire. — Marie Catherine Radar, âgée de 81 ans, domestique, Pont-St-Nicolas, veuve de Jean François Castel.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On DEMANDE un COMMIS, ayant assez de connaissances pour diriger des fours à chaux à 2 lieues de Liège. S'adresser au n° 274, devant la Magdelaine. 446

Au RESTAURANT ANGLAIS, rue Basse-Sauvinière, il y a plusieurs QUARTIERS à LOUER, avec ou sans pension. 425

On DEMANDE une CUISINIÈRE de 40 à 45 ans, pour un pensionnat. S'adresser au bureau du *Courrier de la Meuse* où l'on dira pour qui c'est. 441

Mercredi, 6 février 1833, à midi précis, le Sr Thiernesse, sortant de la ferme et moulin de Ha tange, commune de Waremme, y fera VENDRE en hausse publique tout le MOBILIER servant à cette exploitation ; savoir :
 9 bons chevaux et poulains, six vaches pleines et 4 veaux, deux cochons gras, 6 cochons dits nourraux et 5 truies pleines, deux chariots dont un de 11 centimètres ayant peu servi, une charrette, deux charrues à pied, un rouleau, plusieurs herbes, traits longue chaîne, serats, le tout aussi bon que neuf, avoine et autres objets, rien réservé.

Lundi, 4 mars 1833, à une heure après midi et jour suivant s'il y a lieu, le sieur Putzeys, sortant de la ferme de madame veuve Francotte, à Poucet, près Hannut, y fera VENDRE à l'enchère tout le MOBILIER qui s'y trouve, consistant en :
 14 bons chevaux et poulains, 25 vaches, génisses et veaux d'une belle espèce, 14 truies pleines, deux chariots, trois charrues et autres attirails de labour, un tonneau de vinaigre, une grande quantité de pommes de terre, trois mille gerbes paille d'avoine, foin de trelle et autres objets.
 A crédit sous la direction du sieur Eugène CARTUYVELS.

() Jeudi 7 février 1833, à dix heures du matin, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, le notaire DELVAUX, vendra une grande quantité de BOIS SCIÉS, savoir : une grande et belle partie de planches et quartiers de chêne, fort seches, de toute longueur jusqu'à 12, 14, 15 et 18 pieds, beaucoup de barreaux et feuilletts ; une grande quantité de poselets, pièces de bois, wères et terrasses ; beaucoup de troncs de platane, de frêne, de chêne, de hêtre et d'orme de 2, 3 et 5 pouces ; planches et lattes de bois blanc ; planches et quartiers de hêtre ; une roue d'usine toute neuve ; une nacelle neuve dite passe cheval ; plusieurs cents de rais et jantes, etc. Argent comptant.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur André Dejae, serrurier, demeurant rue Florimont, n° 545 tendant à établir une petite forge dans la maison qu'il occupe ; arrêtent :
 Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir aient à les adresser à la régence dans le terme de quinze jours.
 A l'Hôtel de Ville, le 1^{er} février 1833.
 Le bourgmestre, Louis JAMME.
 Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

() VENTE DE LA BELLE TERRE DE MY, pour sortir de l'indivision.
 Cette terre d'origine patrimoniale, située à une lieue de Hamoir, en la commune de My, canton de Durbuy, arrondissement de Huy, consistant en un château, ferme et dépendances avec 193 bonniers en jardins, prairies, terres labourables, bois et pâtures, sera exposée en VENTE aux enchères publiques, le 27 février 1833, à 10 heures du matin, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, à Liège, en son étude, sise place St. Pierre, la première enchère servira de mise à prix. S'adresser audit M^e BERTRAND notaire, pour connaître les charges et conditions de cette adjudication.

182 A VENDRE, aux enchères, une petite FERME, située à Clermont près de la chaussée sur Battice, consistant en deux bâtiments et 410 perches en jardin et prairies de la première classe, au jour à limiter, et sous les clauses à voir en l'état du notaire DE BEFVE, rue Sœurs-de-Hasque, n° 284.

On demande pour une petite ville à sept lieues de Liège, un MAÎTRE EN PHARMACIE pour diriger celle d'un Pharmacien décédé. — S'adresser au n° 697, rue St-Séverin 382

COMMERCE.

Fonds anglais du 31 janvier. — Consol., 88 1/4.
 Fonds belges, 79 1/2. — Hollandais, 45 3/8.
 Bourse de Vienne du 25 janv. — Métalliques, 88 1/2.
 Actions de la banque 115 1/2.

Bourse de Paris du 1^{er} février. — Rentes, 5 p. 100, 103 85 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 100, 77 85 — Actions de la banque, 1670 00. — Certificat Falconnet, 89 15 — Emprunt royal d'Espagne, 00 00. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt romain, 82 7/8. — Emprunt belge, 00 00.

Bourse d'Amsterdam du 1^{er} février. — Dette active, 44 1/2 0000, idem différée, 00 00. — Bill. de change, 17 1/2 — Syndicat d'amort., 75 3/4 ; idem 3 1/2 p. 100, 60 00 00. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 00. — Rus. Hop. et Co., 95 1/2 97 1/2, idem ins. gr. liv., 61 3/8 00, idem C. Hamb., 00 ; idem emp. à L., 0 0 00. — Danois à Lond., 00 00. — Rent. fr., 3 p. 100, 77 1/2. — Métalliques, 86 1/4. — Naples Falc., 82 1/2 idem à Lond., 00 00. — Perp. à Amst., 00 00. — A. B. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 00. — Lots de Pologne, 000 00. — Brésil, 53 00. — Grecs 2^e levée, 00 00. — Conf. guerre, 00 00. — Bill. du trésor, 00 00 00.

Bourse de Bruxelles, du 2 février. — Emprunt de 12 millions, intérêt 000 00. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 00 00 0. — Emprunt de 24 millions, 80 1/4 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège